

# Méthodologie de la dissertation juridique

La dissertation est une réponse à une question posée.

La réussite de la dissertation implique que l'on sache préparer puis présenter.

## I/ La phase préparatoire :

Elle comprend trois étapes que sont :

- La détermination de la problématique
- La recherche des idées
- L'organisation des idées

### A/ Détermination de la problématique :

Elle revient à déterminer le problème de droit auquel à trait le sujet.

Problématiser, c'est d'abord l'art de poser des problèmes c'est-à-dire de soulever un ou plusieurs questionnements par rapport auxquels on va répondre dans le développement.

Elle est si fondamentale que Lewis Strauss disait « **le savant n'est pas celui qui donne les bonnes réponses mais plutôt celui qui pose les bonnes questions** ».

Une bonne problématique doit être :

- Féconde c'est-à-dire susceptible de donner un débat riche et non stérile
- Elle doit aussi être englobant c'est-à-dire qu'elle évite d'être partielle. Si la problématique est partielle, le traitement du sujet le sera par voie de conséquence.
- Enfin, elle doit être actuelle, il appartient au candidat de l'actualiser.

Illustration

En droit, les sujets peuvent être proposés de plusieurs manières :

### **Première série : de manière très sèche**

Exemple : la séparation des pouvoirs

- Le principe de l'égalité
- La libre administration des collectivités locales
- L'Etat de droit
- La Démocratie sénégalaise
- La liberté de la presse et l'information

Pour tous ces types de sujets, la problématique revient à s'interroger sur **l'effectivité du principe ou de la notion.**

### **Deuxième série de sujets**

Exemple :

- Le contrôle de la constitutionnalité des lois.
- La révision constitutionnelle.
- Le recours pour excès de pouvoir

Pour cette catégorie de sujets, la problématique revient à déterminer **la mise en œuvre** du principe ou de la notion

### **Troisième série de sujets : le couplage institution et notion**

- Le conseil Constitutionnel, garant de la Démocratie
- La Cour Suprême, gardienne de droits et libertés individuelles

Ici, la problématique revient à montrer comment la notion est prise en charge par l'institution.

## **Quatrième série : les comparaisons**

### **Avec la présence de la conjonction de coordination et entre les deux termes du sujet**

Exemples :

-Délégation de signature et délégations de pouvoirs.

-Intérim et suppléance

-Pouvoir discrétionnaire et compétence liée

-Pouvoir hiérarchique et pouvoir de tutelle

### **B/La recherche des idées**

Recherche les idées, c'est en faisant abstraction de toute préoccupation du plan, laisser venir à l'esprit l'ensemble des idées ou matériaux qui permettent de construire le devoir. Ces idées sont à noter sur une feuille de brouillon au fur et à mesure qu'elles viennent, ceci pour ne pas les oublier mais en vue de les approfondir ultérieurement.

### **C/L'organisation des idées**

Après avoir recherché les idées correspondantes, le candidat va devoir les organiser à travers un plan qui est loin d'être une fin en soi mais simplement le moyen le plus commode d'exposer son travail de la manière la plus ramassée, la plus rationnelle, la plus intelligible possible.

Le candidat devra partir du panel d'idées dégagé dans la recherche arriver à trouver deux axes de réflexion autour desquels va s'ordonner l'essentiel du travail.

Elles sont deux parce que la démarche binaire emporte la préférence sur la démarche ternaire.

Ce sont ces deux axes qui vont constituer les parties principales du développement (I), (II).

De même, le candidat va devoir regrouper les idées qui représentent une certaine affinité à travers des rubriques qui vont constituer les sous-parties de chaque partie principale du développement.

Le candidat veillera à l'équilibre des parties et des sous-parties

I/.....

A/.....

B/.....

II/.....

A/.....

B/.....

## **II/La phase rédactionnelle ou la présentation de la dissertation de droit constitutionnel**

Une dissertation juridique comprend une introduction et un développement

### **A/L'introduction**

C'est la partie la plus importante du travail. De par son volume, l'introduction c'est le tiers du devoir, c'est aussi le portrait du devoir en miniature. C'est ce qui signifie que dès la fin de l'introduction, on connaît à peu près tout sur le candidat, tout sur la réponse apportée par le candidat quant à la question qui lui a été posée. Or s'il s'agissait d'une dissertation littéraire ou philosophique, il fallait attendre la fin de la conclusion.

L'introduction comprend sept phases qu'il faudra respecter dans la mesure du possible et qui sont systématisées par la mnémotechnique suivante :

- Annonce
- Définition des termes du sujet
- Délimitation
- Intérêt théorique ou pratique
- Problématique ou idée générale
- Justification ou réponse à la problématique
- Annonce du plan ou des parties.

Dés lors, il convient de voir ce que recouvrent ces sept phases

### **1/Annonce du sujet**

On peut annoncer de quatre manières

#### **a-Annonce par évocation d'une citation**

Elle se prête plus aux sujets juridiques tels que : la séparation des pouvoirs, la déconcentration. Ici, il convient d'évoquer une citation correspondante tout en valorisant.

### **Exemple1 la séparation des pouvoirs :**

Ex : « **c'est une expérience éternelle que toute personne qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il faudrait que l'ordre naturel des choses que le pouvoir arrête le pouvoir** » disait Montesquieu dans l'esprit des lois.

Ainsi, la nécessité de lutter contre l'absolutisme royal source de tyrannie et despotisme mais aussi de préserver la liberté constamment menacée par le pouvoir a conduit à l'élaboration d'un principe fondamental du droit public qui est appliqué au droit constitutionnel aboutit à la séparation des pouvoirs.

### **Exemple 2 la déconcentration :**

« **On peut gouverner de loin mais on administre bien que de près** » disait Napoléon Bonaparte

Ex : La nécessité de rapprocher l'administration des administrés a été et demeure une préoccupation des autorités centrales en vue de pallier les tares de la centralisation d'où la déconcentration.

#### **b- l'annonce par contre-pied**

Elle consiste à prendre le contre-pied du principe ou de la notion à étudier c'est-à-dire qu'on commence par évoquer l'antithèse de la notion.

#### **Exemple de sujet : la démocratie et l'Etat de droit**

-Si c'est la démocratie, on part des régimes autoritaires pour à la nécessité un régime démocratique.

-Si c'est l'Etat de droit, on montre qu'on est parti de l'Etat de police de l'ancien régime où il existait une réglementation mais que celle-ci était faite exclusivement au profit de l'administration pour ensuite glisser vers l'Etat de droit. Etat dans lequel le droit cesse d'être un instrument au profit de l'administration pour devenir une limite à l'action de l'administration et que dorénavant des recours sont ouverts au profit des particuliers contre l'arbitraire et la toute-puissance de l'administration.

#### **c- l'annonce par la mise en valeur de la mise en valeur ou du principe**

#### **Exemple : la liberté de la presse et l'information**

Là on commence par magnifier le principe ou la notion

Ex L'un des baromètres d'une société démocratique moderne est la place de la liberté de la presse. Le droit à l'information des citoyens implique l'existence et la préservation d'une presse libre, plurielle et indépendante capable de susciter des débats démocratiques sur les choix politiques générales des gouvernements et de s'ériger en contre-pouvoir nécessaire contre les réflexions arbitraires et les dérives autoritaires du pouvoir.

#### **d- annonce par contextualisation**

Ici, l'annonce sert à introduire le sujet c'est-à-dire à poser dans son contexte lequel contexte l'a vu naître. Ce contexte peut être varié. En effet, il peut être social, économique, historique, culturel, juridique, politique etc. Il s'agira pour le candidat de l'évoquer en utilisant la technique de l'entonnoir. C'est-à-dire en allant du général (contexte) vers le particulier (question à étudier)

## 2/Définition

Elle recouvre deux choses :

### **a-Sur le plan théorique**

La définition revient à ausculter sinon à sonder le fort intérieur de celui qui a posé le sujet de façon à appréhender le fort intérieur de celui qui a posé le sujet et de percevoir ainsi ses motivations.

Elle revient à poser les questions suivantes :

Pourquoi il a posé le sujet ?

Pourquoi il l'a posé de cette manière ?

Qu'est-ce qu'il attend de moi ?

En outre la manière dont le sujet a été posé est souvent illustrative de la compréhension et par devers de la démarche à adopter

Exemple soit les sujets suivants

1-L'Etat.

2-L'Etat ?

3-L'Etat !

Dans le sujet 1 : L'Etat.

Ici, le candidat a une latitude ou une marge de manœuvre pour aborder le sujet dans le sens voulu sous réserve de justifier sa démarche. Il peut se demander qu'est-ce que l'Etat ? D'où son plan peut être le suivant :

### I L'Etat, une réalité sociologique

A

B

### II L'Etat, une réalité juridique

A

B

Dans le sujet 2 : L'Etat ?

Le candidat fera appel à la théorie politique pour comprendre le sujet et aborder la démarche appropriée

En théorie politique deux écoles s'affrontent quant au phénomène étatique.

D'une part « l'école du conflit social », défendu par le doyen Burdeau, école selon laquelle l'Etat est une nécessité parce que devant absorber les antagonismes de classe, l'Etat est un régulateur social, un facteur d'ordre, de continuité et pérennisation du groupe social.

D'autre part « l'école du conflit politique » défendu par Karl Marx, selon laquelle l'Etat n'est pas une nécessité comme l'a soutenu l'école du conflit social. Pour l'école du conflit politique, l'Etat est un appareil de domination d'une classe sur une autre classe, un appareil oppresseur d'où les théories du dépérissement de l'Etat. Selon cette école, l'Etat est un monstre froid, une horreur. C'est ce que semble traduire le point d'interrogation. Ainsi le candidat devra s'inscrire dans la logique marxiste pour traiter son sujet. Il peut adopter la démarche suivante :

### I L'Etat un appareil oppresseur

A

B

### II Les conséquences :

A Le dépérissement de l'Etat

B

#### **b-Sur le plan pratique**

Elle revient à définir les termes du sujet mais en les valorisant si possible. Si le sujet comporte deux termes, il faut les définir

Ex Si le sujet porte sur le Président des Etats Unis

On montrera l'importance du Président dans le dispositif institutionnel en évoquant sa place dans la constitution américaine (2<sup>ème</sup> section)

Illustration quant au sujet : la séparation des pouvoirs

**La séparation des pouvoirs peut être définie comme une séparation organique et fonctionnelle des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire impliquant une spécialisation et une indépendance entre ces trois pouvoirs**

### 3/ La délimitation

Elle couvre deux choses

#### **a-Sur le plan théorique**

L'étude d'une question peut être si vaste qu'on ne puisse pas la terminer en quatre heures de temps il va falloir donc de la délimiter

Techniquement, la délimitation revient à montrer quels sont les aspects intéressants de la question qu'on a choisi de traiter tout en se justifiant d'un tel choix par rapport à d'autres

Exemple : soit le sujet « les théories de la souveraineté »

Le candidat dira par exemple :

En choisissant de traiter un tel sujet, l'ambition n'est pas d'embrasser les théories théocratiques, dépassées et selon lesquelles tout pouvoir procède de Dieu qui transmet soit directement (théorie du droit divin surnaturel) soit indirectement (pouvoir divin providentiel). L'ambition sera plutôt de se focaliser sur les théories démocratiques parce que cadrant plus avec l'idéal démocratique.

#### **b-Sur le plan pratique et géopolitique**

La délimitation revient à dresser un échantillon de villes, pays, régions, de continents à travers duquel l'étude serait pertinente.

-Exemple : si mon sujet porte l'ampleur dévastatrice du sida en Afrique, mon échantillon va porter sur le Sénégal avec un taux de prévalence de -3%

#### **4/L'intérêt du sujet**

L'intérêt peut être théorique ou pratique

##### **a- l'intérêt théorique**

Elle revient à soulever les controverses doctrinales qui sont nées à propos d'une question et opposer différentes écoles de pensée, courants de pensée voire d'éminents spécialistes ou auteurs. Il s'agira pour le candidat de les évoquer brièvement sans les développer et au besoin de donner leurs chefs de files ou précurseurs.

Illustration :

##### **b-Sur le plan pratique**

Elle se prête plus aux sujets juridiques tels que l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs.

Ici, l'intérêt revient à montrer l'importance du principe ou de la notion

Illustration

Que ce soit pour la séparation des pouvoirs, la liberté de la presse et de l'information, on peut dire qu'il s'agit d'un baromètre de l'existence d'un Etat de droit et par devers d'une véritable démocratie.

#### **5/L'idée générale ou la problématique**

C'est une idée courte, brève et concise devant résumer pour l'essentiel tout le travail. C'est le squelette, la charpente, l'ossature sinon la moelle épinière du travail d'où doivent dériver les axes de réflexions du développement. Toutefois, il est bon de la problématiser.

Illustration : par rapport à la séparation des pouvoirs

Dés lors, la question fondamentale qui se pose ici a trait à l'effectivité du principe de la séparation des pouvoirs



## **6/Justification ou réponse à la problématique**

Les éléments de justification sont les sous-parties de chaque partie principale du développement et il faudra les juxtaposer.

**Illustration** : par rapport à la séparation des pouvoirs

A l'analyse, il s'avère qu'une règle de spécialisation doublée d'une règle d'indépendance révèle toute la richesse du principe malgré le fait que des facteurs politiques et constitutionnels entament profondément la pertinence d'une telle thèse.

## **7/Annonce du plan ou des parties**

C'est une série de phrases courtes, brèves et concises devant résumer pour l'essentiel tout le travail. Les intitulés des parties et chaque intitulé ne doit contenir qu'une idée et une seule.

**Illustration** : par rapport à la séparation des pouvoirs

De telles considérations justifient que l'on montre d'une part le contenu de la séparation des pouvoirs(I) et d'autre part d'étaler sa portée(II).

## **EXEMPLE D'INTRODUCTION JURIDIQUE**

Droit constitutionnel SUJET I : La séparation des pouvoirs dans les régimes politiques contemporains

### Annonce du sujet

« C'est une expérience éternelle que toute personne qui du pouvoir est portée à en abuser. Il faudrait que par l'ordre naturel des choses que le pouvoir arrête le pouvoir » disait Montesquieu dans l'esprit des lois. Ainsi, la nécessité de lutter contre l'absolutisme et le despotisme mais aussi de préserver la liberté constamment menacé par le pouvoir a conduit à l'élaboration d'un principe fondamental du droit public qui, appliqué au droit constitutionnel aboutit à la séparation des pouvoirs.

### Définition des termes du sujet

La séparation des pouvoirs peut être définie comme une séparation organique et une séparation fonctionnelle devant aboutir à une règle de spécialisation et à une règle d'indépendance entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

### Délimitation

L'étude de la séparation des pouvoirs ne serait pas pertinente si on faisait fi des modèles britanniques et américains, prototypes respectifs des régimes parlementaires et présidentiels mais aussi l'exemple sénégalais réception de la pratique française en la matière.

## L'intérêt

Cette question de la séparation des pouvoirs revêt une importance particulière. Elle a suscité un débat intéressant qui pendant longtemps a divisé la doctrine.

En effet, si pour certains auteurs comme Carré de Malberg, la séparation des pouvoirs telle que prônée par Montesquieu est utopique et ruine l'autorité de l'Etat de par le cloisonnement entre les pouvoirs qu'elle postule, d'autres auteurs comme Charles Eisenman rétorquent qu'une lecture superficielle ne permet pas d'appréhender l'œuvre de Montesquieu. Qu'il n'a jamais été question pour Montesquieu d'un isolement ou d'un cloisonnement mais plutôt d'une collaboration entre les pouvoirs.

Sur le plan pratique, la séparation des pouvoirs est le baromètre, sinon la prière angulaire de l'existence d'un Etat de droit et par revers d'une véritable démocratie.

## Problématique

Dès lors la question fondamentale qui se pose ici a trait la mise en œuvre du principe. Ce qui revient aussi à occulter son effectivité dans les régimes politiques contemporains.

## Justification ou réponse à la problématique

A l'analyse, il s'avère qu'une règle de spécialisation doublée d'une règle d'indépendance révèle l'expression et la splendeur de la séparation des pouvoirs même si des facteurs politiques et constitutionnels la dénaturent profondément dans les régimes politiques contemporains.

## Annonce du plan ou des parties

La conjonction de coordination « et » est formellement interdite à quelque niveau que l'on se situe

Illustration : par rapport à la séparation des pouvoirs

De telles considérations justifient que l'on montre d'une part le contenu du principe avant d'étaler d'autre part sa portée.

## **Esquisse de plan détaillé de la séparation des pouvoirs**

### **I Le contenu de la séparation des pouvoirs**

A/Une règle de spécialisation entre les trois pouvoirs

B/Une règle d'indépendance entre les trois pouvoirs

II La portée : une démarche du principe

A/Les facteurs politiques de la dénaturation : le phénomène majoritaire

B/Les facteurs constitutionnels de la dénaturation : le gonflement des pouvoirs de l'exécutif

### **Esquisse de plan détaillé droit constitutionnel**

Sujet : le contrôle de la constitutionnalité des lois

I/Les techniques du contrôle

Il existe deux types de contrôle : le contrôle à priori et le contrôle à postériori

A/Le contrôle à priori ou par voie d'action

B/Le contrôle par voie d'exception ou à postériori

II/Les conséquences du contrôle

Ils dépendent selon que l'on est en présence du contrôle par voie d'action ou du contrôle par voie d'exception

A/Les effets de la voie d'action : l'anéantissement de la loi inconstitutionnelle

B/Les effets de la voie d'exception : la neutralisation de la loi inconstitutionnelle

### **EXEMPLE D'INTRODUCTION JURIDIQUE 2**

Sujet 2 : Le contrôle de la constitutionnalité des lois

Introduction :

L'affirmation de la suprématie de la constitution serait sans portée pratique si elle n'était pas assortie de mécanismes permettant d'assurer la conformité des normes inférieures à la norme fondamentale d'où le contrôle de la constitutionnalité des lois.

Ce contrôle peut être défini comme une technique devant assurer la suprématie de la constitution sur toutes les normes. Œuvre prétorienne, elle est née aux Etats Unis d'Amérique avec l'arrêt *Marbury contre Madison* de la cour suprême en 1803.

La question du contrôle de la constitutionnalité des lois ne serait pas pertinente si l'on faisait fi du droit comparé en se focalisant sur la spécificité américaine mais aussi de la pratique sénégalaise héritée de la tradition française.

Il sera aussi plutôt du contrôle juridictionnel ceci d'autant plus que le contrôle par organe politique partiel et partial n'offre pas de garantie et crédibilité comparables.

Sur le plan pratique, l'étude du contrôle de la constitutionnalité des lois revêt une importance particulière en ce sens qu'il est baromètre d'un Etat de droit et par devers d'une véritable démocratie. Dès lors il convient de s'interroger sur sa mise en œuvre.

A l'analyse, il s'avère qu'un contrôle avant et après promulgation, révèle toute la diversité de la garantie de la suprématie de la constitution même si ses effets, d'une intensité véritable vont de l'anéantissement à la neutralité de la loi inconstitutionnelle.

De telles considérations justifient que l'on montre d'une part les techniques du contrôle avant d'étaler d'autre part ses conséquences

### **III PROBLEMATIQUE DE LA REALISATION DU PLAN JURIDIQUE**

Le plan doit assurer la cohésion et la clarté du développement. Les parties du plan doivent être directement déduites de l'idée générale dégagée. Le plan doit être meublé, il se pose dès lors un problème de remplissage c'est-à-dire de reconnaissance.

Le style doit être simple et clair. La réalisation du plan varie selon qu'il s'agit de plan analytique ou de plan synthétique.

#### **-Le plan analytique**

C'est un plan descriptif, il constitue comme son nom l'indique à envisager tour à tour chaque aspect du problème. Ce type de plan se subdivise en deux : le plan analytique classique et le plan analytique historique :

##### **Le plan analytique classique**

C'est le plan « passe partout », le plan du cours qui obéit à un souci de clarté et de précision.

Ex : si le sujet porte sur l'Assemblée nationale, le plan analytique classique ci-dessous peut-être adopté :

I/ Les structures

I/ La composition

II/ Les fonctions

II/ Les compétences

Quand on parle de structures, ces dernières peuvent être :

- traditionnelles
- complexes ou perfectionnées
- représentatives ou démocratiques
- monopartite ou bipartite

En ce qui concerne la composition, elle peut être :

- ouverte ou fermée
- large ou étroite
- égalitaire ou hiérarchisée

Quant aux compétences, elles peuvent être :

-générales ou spécialisées

-étendues ou limitées

-normales ou exceptionnelles

Ce qu'il éviter dans les plans analytiques, c'est de reprendre dans les intitulés des parties l'ensemble même du titre général de l'exposé du sujet en le subdivisant en deux pour en tirer les deux parties.

Ex : le sujet suivant

### **Le conseil constitutionnel et le contrôle de la constitutionnalité des lois au Sénégal**

Ce qu'il faut noter au départ est qu'au Sénégal il n'y a pas de contrôle politique et de politique de la constitutionnalité des lois. Le conseil constitutionnel n'est pas un organe politique de la constitutionnalité des lois mais qu'il est un véritable organe de contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des lois.

A cet égard, il est mauvais de formuler les parties comme suit :

I Le conseil constitutionnel n'est pas un organe de contrôle politique

II Le conseil constitutionnel est un organe de contrôle juridictionnel

Il est préférable d'envisager le plan de cette manière :

I L'impossible contrôle politique de la constitutionnalité des lois au Sénégal

A Les fondements

B Les manifestations

II L'efficace contrôle juridictionnel de la constitutionnalité des lois au Sénégal

A Les modalités du contrôle

B Les effets du contrôle

Il faut aussi éviter l'utilisation de la conjonction de coordination et entre les intitulés des parties comme le plan ci-dessous :

I Fondements et caractères

Pour distinguer dans les sous-parties

A Fondements

B Caractères

D'une manière générale la conjonction de coordination et est à proscrire dans les intitulés des divisions et ceci à quelques niveaux que l'on se situe

En effet chaque intitulé ne doit contenir qu'une idée et une seule, or la présence de la conjonction de coordination prouve qu'il y en a deux qui ont été juxtaposées.

Du point de vue style, il faut chercher les intitulés qui mettent en relief de façon permanente l'idée qui va dominer la partie du développement

Le candidat évitera les titres trop longs qui dépassent une ligne.

La réalisation du plan juridique dépend selon qu'on est en présence d'une institution ou d'une notion juridique voir la combinaison d'une institution à une juridique.

A/Réalisation de plans portant sur une institution

L'institution peut être une institution politique ou une institution judiciaire

1-Cas des institutions politiques

Ex Sujet 1 L'Assemblée nationale

I L'ASPECT ORGANIQUE	I LES ORGANES	I Les organes de l'Assemblée
A	A	A Les commissions techniques
B	B	B La plénière
II L'ASPECT FONCTIONNEL	II LES FONCTIONS	II Les fonctions de l'Assemblée
A	A	A Légiférer
B	B	B Contrôle
		1-contrôle politique
		2-contrôle financier
		3-contrôle juridictionnel

2/ Cas des institutions judiciaires

Généralement les sujets donnés à l'ENA partent sur les juridictions supérieures (l'ex Conseil d'Etat, la cour des comptes, la cour suprême constitutionnel etc.)

Si le sujet porte sur l'ex Conseil d'Etat ou la cour des comptes, la cour suprême, le candidat peut le plan suivant :

I Les fondements de la cour

A Les formations juridictionnelles

B Les formations non juridictionnelles

## II Les compétences de la cour

A Les compétences juridictionnelles

B Les compétences non juridictionnelles

Ex L'ex conseil d'Etat

## I Les formations du Conseil d'Etat

A Les formations non contentieuses

\*Le bureau

\*L'assemblée générale consultative

B Les formations contentieuses

\*Les sections

\*Les sections réunies

## II Les compétences

A/juridictionnelles

B/non juridictionnelles